

PROJET DE RÈGLEMENT N° 25-550
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONDITIONS D'ÉMISSION
DE PERMIS DE CONSTRUIRE N° 16-434

ATTENDU QUE la municipalité a le pouvoir, selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), de modifier son règlement de conditions d'émission de permis de construire;

ATTENDU QU'il est souhaitable de retirer une partie de la rue privée Des Cormiers de l'interdiction d'émettre un permis de construire, puisque cette partie de la rue a été mises aux normes du règlement de lotissement, par des travaux de réfection;

ATTENDU QUE la procédure d'adoption applicable a été régulièrement suivie;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné lors d'une séance tenue le 2 juin 2025;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR : F. TANGUAY
ET APPUYÉ PAR : V. DINGMAN

QUE LE CONSEIL ADOPTE LE RÈGLEMENT QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. L'annexe I du règlement de conditions d'émission du permis de construire n° 16-434 de la municipalité d'Austin, concernant les cartes des tronçons de rues considérés comme rues privées non conformes au règlement de lotissement, est modifiée comme suit :
 - a) Par le remplacement de la 4^e des 5 cartes en annexe, liée aux rues Des Cormiers et Des Épinettes. Le tout, afin de retirer la trame rouge d'une partie du tronçon de la rue Des Cormiers (correspondant au lot 6 648 619) puisque ce tronçon est maintenant considéré conforme au règlement de lotissement. Le tout, tel que montré à l'annexe I du présent règlement pour en faire partie intégrante;
3. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Lisette Maillé
Mairesse

Manon Fortin
Directrice générale et greffière-
trésorière

Avis de motion	2 juin 2025
Adoption d'un projet de règlement	2 juin 2025
Avis public pour assemblée de consultation	
Assemblée de consultation	19 juin 2025
Adoption du règlement	
Entrée en vigueur (certificat de la MRC)	
Avis public d'entrée en vigueur	

Annexe I

